



Licenciement pour motif personnel injustifié, que faire ?

Par **Lémangui**, le **10/12/2020** à **11:45**

J'ai été licencié pour motif personnel car estimé violent et dangereux au sein de mon entreprise.

Or, je n'ai jamais eu de comportement ou de ce genre.

Est-ce que l'entreprise doit apporter des preuves pour effectuer de telles accusations et prendre de telles décisions ?

Leur seule lettre expliquant leurs motivations pour le licenciement est elle une preuve suffisante ?

Quelles preuves puis-je apporter pour prouver ma bonne foi ?

Par **P.M.**, le **10/12/2020** à **12:06**

Bonjour tout d'abord,

Vous avez dû être convoqué à un entretien préalable pour fournir vos explications...

La lettre de licenciement forme normalement les limites du litige mais si le motif vous semble incomplet vous pouvez réclamer des précisions dans les 15 jours de sa notification par lettre recommandée avec AR...

En cas de recours devant le Conseil de Prud'Hommes, l'employeur devrait apporter les éléments qui ont justifiés sa décision que de votre côté vous pourriez réfuter par exemple par des témoignages...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...